

L'EXPERTISE PRO  
EN RHÔNE-ALPES 

Professions libérales

Artisans

Commerçants

Petites entreprises

Auto-entrepreneurs

# PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ ET VOTRE FAMILLE



CAISSE D'ÉPARGNE  
RHÔNE ALPES

## VOUS AVEZ DES BESOINS PROS NOUS AVONS DES SOLUTIONS PROS

Un accident, un sinistre dans vos locaux, la maladie sont des imprévus de la vie qui peuvent vous éloigner de votre activité. Vous mesurez toutes les conséquences d'une perte brutale de revenus, pour vous, pour votre famille et votre entreprise. Pour vous aider à anticiper et vous protéger efficacement, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes vous propose des solutions de prévoyance complètes, couvrant à la fois votre activité professionnelle, votre santé et l'avenir de vos proches.

**Votre Chargé d'Affaires Professionnels est à votre disposition pour vous rencontrer et établir avec vous un diagnostic prévoyance.**

### **PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

- ▶ Vous assurez l'activité, les biens et la pérennité de votre entreprise
- ▶ Vos percevez des indemnités en cas d'arrêt d'activité

### **PROTÉGER VOTRE SANTÉ ET VOS PROCHES**

- ▶ Vous assurez votre santé
- ▶ Vous vous protégez contre les accidents de la vie
- ▶ Vous assurez l'avenir de votre famille

# PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

## VOUS ASSUREZ L'ACTIVITÉ, LES BIENS ET LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

En cas d'arrêt brutal de l'activité, la **Protection de l'Activité Professionnelle**<sup>(1)</sup> vous apporte des garanties indispensables qui vous assurent :

- des revenus pendant la durée de l'arrêt de l'activité pour faire face aux dépenses courantes,
- la préservation de l'outil de travail afin de poursuivre l'activité professionnelle,
- l'assistance nécessaire à la continuité de l'activité en cas d'arrêt des personnes essentielles à l'activité de l'entreprise.

### AVANTAGES DU CONTRAT

- ▶ C'est une garantie qui protège à la fois **les biens** (dommages dans les locaux) et **les personnes** (indisponibilité d'un homme clé).
- ▶ Vous choisissez le niveau, la durée d'indemnisation et vous pouvez **adapter votre contrat** à l'évolution de vos besoins.

### BON À SAVOIR

Le **contrat homme clé** vous permet d'assurer la continuité de l'activité et la pérennité de l'entreprise en cas de disparition accidentelle d'un collaborateur jouant un rôle déterminant. Il prévoit le versement d'un capital pour surmonter financièrement une chute d'activité et financer un recrutement.

## VOUS PERCEVEZ DES INDEMNITÉS EN CAS D'ARRÊT D'ACTIVITÉ

Le contrat **Garantie Prévoyance Pro**<sup>(1)</sup> vous protège financièrement en cas d'arrêt d'activité temporaire ou définitif à la suite d'un accident, d'une maladie ou d'un décès. Garantie Prévoyance Pro assure, en fonction des situations :

- le versement d'indemnités journalières,
- le versement d'un capital ou d'une rente temporaire à l'assuré ou à ses ayants-droit,
- le versement d'une rente d'invalidité.

### AVANTAGES DU CONTRAT

- ▶ Vous choisissez le montant des indemnités journalières que vous souhaitez percevoir.
- ▶ Avant 50 ans, les formalités médicales sont allégées.

### BON À SAVOIR

Profitez du **cadre fiscal avantageux de la loi Madelin** : vos cotisations sont déductibles de votre bénéfice imposable dans la limite d'un plafond.



<sup>(1)</sup> Protection de l'Activité Professionnelle et Garantie Prévoyance Pro sont des produits souscrits auprès de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales des contrats.

# PROTÉGER VOTRE SANTÉ ET VOS PROCHES

## VOUS ASSUREZ VOTRE SANTÉ

**Garanties Santé** <sup>(2)</sup> est une complémentaire santé qui s'adapte à ce que vous vivez. Selon votre situation et votre budget, vous sélectionnez la formule qui vous correspond le mieux.

- Aucune formalité médicale n'est imposée à la souscription.
- Les garanties prennent effet dès l'adhésion.
- Le tiers payant est inclus.
- Vous percevez vos remboursements rapidement.
- Vos décomptes sont accessibles 24h/24 et en temps réel sur Internet.

### BON À SAVOIR

Profitez du **cadre fiscal avantageux de la loi Madelin** : vos cotisations sont déductibles de votre bénéfice imposable dans la limite d'un plafond.

## VOUS VOUS PROTÉGEZ CONTRE LES ACCIDENTS DE LA VIE<sup>(3)</sup>

Chutes, brûlures, accidents de bricolage ou de jardinage, agressions... Vous êtes protégés, vous et votre famille, contre les risques les plus courants de la vie quotidienne, en dehors de votre activité professionnelle. Vous êtes indemnisé à hauteur du préjudice subi et pouvant aller **jusqu'à 1 million d'euros** <sup>(4)</sup>. En cas d'accident, vous bénéficiez d'une **assistance immédiate** : garde d'enfants, aide ménagère, suivi pédagogique de l'enfant à domicile...

## VOUS ASSUREZ L'AVENIR DE VOTRE FAMILLE

Quel que soit votre statut professionnel, cette assurance protège financièrement vos proches en cas de décès dû à un accident ou à la maladie.

- ▶ **Garantie Urgence** <sup>(5)</sup> : assure au bénéficiaire de votre choix un capital pour faire face aux premiers frais d'urgence.
- ▶ **Garantie Famille** <sup>(5)</sup> : avec votre conseiller, vous évaluez le montant du capital à garantir en fonction de vos revenus et du nombre des bénéficiaires. Vous pouvez le modifier à tout moment selon l'évolution de la famille et de vos besoins. Vous choisissez également le mode de versement de cette prestation : un capital, une rente éducation pour vos enfants...

<sup>(2)</sup> Garanties Santé est un produit souscrit auprès de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales du contrat. <sup>(3)</sup> Selon les conditions générales, Garantie des Accidents de la Vie est un contrat de BPCE Assurances. <sup>(4)</sup> En fonction des préjudices subis et selon les conditions générales. <sup>(5)</sup> Garantie Urgence et Garantie Famille sont des contrats d'assurance décès de la CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.



# L'EXPERTISE PRO

EN RHÔNE-ALPES 

Professions libérales

Artisans

Commerçants

Petites entreprises

Auto-entrepreneurs

## PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ ET VOTRE FAMILLE



[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes - Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du code monétaire et financier - Société anonyme et coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 632 356 720 euros - 42 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon - 384 006 029 RCS Lyon.